



CONSEIL GENERAL DE ROMAINMOTIER-ENVY

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2009

Le Président Marc Benoit ouvre la séance et salue les personnes présentes, la Municipalité, Muriel Bovet, boursière communale, ainsi que la personne désirant se faire assermenter ce soir.

Il excuse les personnes suivantes : Isabelle Benza, Jean-Jacques Besson, Michel Blanc, Michel Boulaz, Rémy Champion, Gérard Goumaz, Jacques Moinecourt et Martine Moinecourt.

Ordre du jour

Il est accepté à l'unanimité, après ajout du point 8, soit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2009
2. Assermentations éventuelles
3. Budget de fonctionnement de l'exercice 2010 et plan des investissements
4. Adhésion à l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon
5. Elections statutaires complémentaires
6. Propositions individuelles
7. Divers
8. Collation

Il est suggéré au secrétaire d'ajouter désormais ce point à chaque ordre du jour de la dernière séance de l'année.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2009

M. De Icco précise que, dans sa réponse à Mme Rézenne, au point 3, Gestion et comptes, il parlait de 5 points, et non de 5%. De plus, Fr. 45'000.- seront versés quoi qu'il advienne, indépendamment du résultat de la péréquation. Ce point étant clarifié, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Assermentations éventuelles

Une personne se fait assermenter ce soir : M. Patrick Montan.

3. Budget de fonctionnement de l'exercice 2010 et plan des investissements

Le syndic lit le préavis municipal numéro 2009-05.

M. Christian De Trey rapporte pour la commission des finances.

Le président ouvre la discussion. Personne ne demande la parole. Le président clôt.

Au vote, le conseil décide à l'unanimité moins deux abstentions d'accepter le budget de fonctionnement pour l'exercice 2010 et prend acte du plan d'investissements.

4. Adhésion à l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon (AscoVaBaNo)

M. le Municipal Yves Mouquin lit le préavis municipal numéro 2009-06.

Mme Marlène Rézenne rapporte pour la commission de gestion.

A la demande du président, M. Mouquin précise que le conseil n'est interpellé que pour approuver ou non l'adhésion formelle à l'association. Les formes de celle-ci (les statuts, par exemple) sont d'ores et déjà fixés par les Municipalités concernées, ainsi que par les services concernés de l'Etat de Vaud, et ne peuvent être modifiés.

Le président ouvre la discussion. Mme Rézenne informe qu'aucun Conseil général jusqu'ici consulté n'a refusé cette adhésion.

M. Jacques-Henri Bichsel demande si cette adhésion est obligatoire. M. Mouquin précise : cette association remplace les conventions en matière scolaire liant jusqu'ici le

même ensemble de communes. Il s'agit simplement de suivre les changements de la législation cantonale. Refuser cette adhésion serait problématique pour la scolarisation des enfants de la commune. M. De Icco compare cette adhésion à celle, en 2008, relative à la gestion des forêts.

M. Georges Dizerens demande quelles sont les incidences financières. M. Mouquin répond que la situation ne change pas. Le système de budgétisation en sera même simplifié dès 2011. Il ne s'agit que de modifications organisationnelles. Il précise que le nombre d'élèves dans le vallon augmentera en 2010, ce qui inverse de manière réjouissante la tendance de ces dernières années.

A la demande de M. De Trey quant à ce qui change, M. Mouquin complète : on passe d'un système instauré par convention à l'organisation d'une association de communes, avec une direction, des délégué-e-s, etc. Le fonctionnement en sera plus démocratique, car les Conseils généraux et communaux, ainsi que les Municipalités seront plus impliqué-e-s.

Par contre, à la question de M. Adrien Guignard, qui souhaite savoir si ce changement favorisera la réouverture de classes dans les petites communes, M. De Icco répond que non, ce point dépendant du plan directeur cantonal qui a déjà fixé les règles en la matière : dès 2010, il n'y aura plus que quatre sites scolaires, soit Ballaigues, Vallorbe, Vaulion et Romainmôtier.

Mme Rézenne demande où seront scolarisés les enfants si le conseil refuse l'adhésion. M. Mouquin assure que cela posera un gros problème dès la rentrée 2010, et que la Municipalité aura sans doute bien du mal à expliciter un tel refus auprès des autres communes.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion.

Au vote, le conseil décide à l'unanimité, moins 2 oppositions et une abstention, d'adhérer à l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon (AscoVaBaNo) et en accepte les statuts.

5. Elections statutaires complémentaires

Le conseil prend acte de la démission de M. Olivier Perreaud en tant que suppléant à la délégation à l'AIVN. A la suite de cette démission et de diverses autres, le conseil élit par acclamation les personnes suivantes pour compléter les commissions ci-après :

- M. Marcel Meylan et Mme Marlène Rézenne sont élu-e-s suppléant-e-s de la délégation à l'AIVN;
- M. Adrien Guignard est élu suppléant à la commission de gestion. M. Jan Reymond est ajouté en tant que membre à la liste officielle de ladite commission, où son nom avait été omis malgré son élection; avec les excuses du secrétaire.

De plus, pour l'AscoVaBaNo, M. David Chezeaux est élu délégué et Mme Sylvie Perreaud suppléante.

6. Propositions individuelles

Le président n'en n'a pas reçu, on passe à la suite.

7. Divers

M. Michel Gaudard présente de manière très vivante et avec un enthousiasme communicatif les grandes lignes du programme des festivités "Romainmôtier.2010", soit la participation de la commune aux festivités du 1100e anniversaire de l'abbaye de Cluny.

Il est vivement applaudi par l'assemblée.

Informations de la Municipalité :

- En 2010, le conseil sera sollicité en particulier pour l'élaboration de son nouveau règlement, celui concernant les bâtiments (notamment pour les logements) et les boîtes aux lettres à mettre aux normes de La Poste. La Municipalité le sollicitera aussi à propos du financement des bâtiments communaux nécessitant absolument des travaux d'entretiens;
- cette année sera également celle des 40 ans de la fusion entre Romainmôtier et Envy. On festoiera, afin de rapprocher les différents secteurs de la commune, dont les quatre principaux : le bourg, Envy, le Fochau et Bretenause-Cave-aux-Fées, seront identifiés par des couleurs spécifiques;
- les jardins communaux, bientôt tous refaits, seront également fêtés;

- un nouveau matériel sera imprimé pour présenter Chambaillard, afin de tenter de juguler la baisse de fréquentation de celui-ci;
- la commune soutiendra financièrement et organisationnellement "Romainmôtier.2010". De nombreuses réceptions officielles auront lieu, au cours desquelles la commune pavovisera largement;
- pour l'hiver qui s'annonce, la Municipalité rappelle les consignes en matière de parpage des véhicules, afin de ne pas entraver le déneigement.

Autres prises de parole :

- M. Pierre Genier informe que la Bibliothèque Jeunesse de Romainmôtier est à la recherche d'énergies neuves;
- M. Dizerene propose que le dicastère des forêts, le plus beau de la commune, soit retiré au syndic et remis à un autre Municipal. M. De Icco rétorque qu'une telle décision n'est pas du ressort du Conseil général. Selon la Loi cantonale sur les communes, la Municipalité s'organise comme elle l'entend, et qu'une discussion sur les dicastères n'est pas prévue avant les prochaines élections communales, en 2011. Un point de la gestion des forêts (des moules qui traînent en un lieu précis) semble à l'origine de cette intervention, à propos de quoi M. De Icco répond aussi complètement que possible.
- Mme Magali Groux souhaite savoir si les maisons du Fochau seront également dotées de numéros. La Municipalité répond que c'est en cours.
- M. De Trey demande des nouvelles du projet de chemin vers Croy par la Bretenause. Le syndic expose la situation : la procédure d'expropriation est enlisée du fait d'un changement de propriétaire de la parcelle concernée, tout cela prend beaucoup de temps et devrait malheureusement durer encore deux bonnes années.
- Mme Rézanne demande des nouvelles concernant l'emplacement des containers à déchets d'En Haut-La-Ville. M. Mouquin l'assure que tout rentrera bientôt dans l'ordre.

8. Collation

Comme habituellement, celle-ci est organisée à l'Atelier. Les personnes présentes sont largement conviées à y participer.

Le Président exprime ses remerciements et ses vœux les meilleurs à la Municipalité, à la boursière, aux employé-e-s communaux, ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui s'impliquent pour la commune. Il clôt la séance à 21h45.

Le Président

Le secrétaire